

#### Votre contact en direct

034marine.mateo@pole-emploi.net

C34/ID3U/HC5P

M. DIABY AMADOU
CHEZ MADAME CAMARA
BATIMENT H RESIDENCE LE BOIS DE SELENE
21 RUE PAUL PREBOIST
13013 MARSEILLE

Références à rappeler numéro identifiant 8780939Z

MARSEILLE, le 14 avril 2022

HC5P

## **RELEVE DE SITUATION DU 30/03/2022**

PERIODE DU 01/03/2022 AU 31/03/2022 (31 jours)												
	Allocations déjà versées						Allocations dues					
Mars 2022	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Rémunération de formation pôle emploi							31	500,03				500,03
Frais de transport							1					
Allocations dues (1) 50									500,03			
Aides dues (2) 40							400,40					

### **DECOMPTE GENERAL**

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues	
500,03	400,40	0,00	0,00	900,43	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux non personnalisé de 0,00 %.

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

### POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

# Références à rappeler

numéro identifiant 8780939Z

### **REGLEMENT DU 01/04/2022**

Règlement de 900,43 euros par virement bancaire au nom de M. DIABY AMADOU Domiciliation : FR7630003012740005002965262 SOGEFRPPXXX

### **INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/03/2022**

Indemnisation à la Rémunération de formation pôle emploi depuis le 20/12/2021 : 102 allocations.

### INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).